

## Déclarer ses enfants en tant que père

Par Marie66\_old, le 21/08/2007 à 00:31

Bonjour,

mon compagnon a eu 3 enfants avec la même femme. à la naissance elles les a reconnus, mais n'a pas mis le nom du père. en revanche à la maternité, il a signé un papier déclarant qu'il était le père. aujourd'hui ils sont séparés mais, il souhaite reconnaitre les enfants pour continuer à les voir, car elle veut l'en empêcher. le problème est qu'il n'a pas le livret de famille. ma question est : "comment peut-on procéder autrement qu'avec le livret de famille?" y'a t'il une autre solution?

Merci beaucoup d'avance pour votre reponse. elle nous sera d'une grande aide. merci

Par Dinah, le 23/08/2007 à 21:39

Bonjour.

Malheureusement, comme la mère des enfants les a déjà reconnu, je ne crois pas qu'il y ait un autre moyen que le livret de famille pour que le père puisse les reconnaître à son tour. Mais pour s'en assurer, il faudrait poser la question en mairie.